

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0038**EXTENSION ET REHABILITATION DU PETANQUODROME DE RIVE-DE-GIER -
MODIFICATION DU MARCHE 23T0104 - AVENANT N°1**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2023_0094 du 21/11/2023 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du pétanquodrome de la ville de Rive-de-Gier,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer un avenant n°1, pour le lot n°4 afin de réajuster à la baisse pour les travaux non exécutés et d'introduire des prestations supplémentaires, suivant le détail exposé ci-dessous :

A la suite des EXE entreprises, la forme et la pente de toiture ayant changées, le principe de descente EP prévu initialement en intérieure (lot bardage descente acier), est passé en extérieur du bâti.

De plus, lors des démolitions des cloisonnements des sanitaires existants, une seule descente EP à été relevée. Il a été nécessaire d'en créer une seconde afin d'être conforme au DTU.

Ainsi suivant devis n°1334 de l'entreprises MANREY du 19/03/2024 :

- Plus-value pour modification des naissances et descentes EP : + 3 950.88 € HT
- Moins-value sur marché initial : - 747.62 € HT

Le montant de l'avenant n°1 est détaillé comme suit :

LOT 4 - Etanchéité : Entreprise MANREY - 175 ZA des Bretteaux - 42410 SAINT MICHEL SUR RHONE

Montant du marché initial :

Montant HT : 32 026,96 €
TVA (20 %) : 6 405,39 €
Montant TTC : 38 432,35 €

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT : 3 203,26 €
TVA (20 %) : 640,65 €
Montant TTC : 3 843,91 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 35 230,22 €
TVA (20 %) : 7 046,04 €
Montant TTC : 42 276,26 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.